



Papetier/ière CFC, édicition

Papetier/ière CFC

SWISSDOC 0.520.5.0, 5.520.2.0, n° 33004

Durée de la formation: 3 ans

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Plan de formation

L'ordonnance allemande régissant la formation professionnelle de papetière / papetier a été modifiée au niveau de la procédure de qualification. Cela a entraîné une révision partielle de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de papetier/ière CFC et du plan de formation correspondant. Les mesures d'accompagnement (annexe 2 du plan de formation) seront actualisées ultérieurement.

Édicition:

6 août 2024

Entrée en vigueur:

1^{er} octobre 2024

Procédure de qualification, certificat et titre:

1^{er} octobre 2024

Le plan de la formation sera disponible sur le site internet de l'Association suisse des fabricants de papier, carton et film plastique www.spkf.ch et sous www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.

La version imprimée de l'ordonnance de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.